

Avis du CESER sur la préparation du *Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles*

Jeudi 28 avril 2011

Répondant à une demande du président du Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a rendu, le jeudi 28 avril 2011, un Avis contributif à l'élaboration du *Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles* (CPRDFP)*.

Pour le CESER, le défi majeur de la formation professionnelle tout au long de la vie est de garantir à tous les connaissances et compétences de base permettant l'acquisition d'une qualification professionnelle et favorisant l'accès ou le retour à l'emploi.

Le CESER souhaite que le CPRDFP puisse être élaboré à partir de cinq idées fondamentales :

- l'ancrage dans tous les secteurs de l'économie : agriculture, industrie, services, commerce, artisanat, tourisme, santé... ;
- le croisement des besoins économiques avec les besoins sociaux, dans les entreprises et dans les territoires pour identifier les emplois nécessaires, les qualifications indispensables et les formations correspondantes ;
- l'anticipation de l'emploi de demain par l'utilisation lucide et perspicace des outils existants d'observation, de statistique, de prospective permettant de prendre la mesure des évolutions de l'emploi, de la population et des politiques publiques en termes d'aménagement et de développement économique des territoires ;
- la mise en œuvre de coopérations actives entre les acteurs concernés permettant la confrontation des données et des points de vue afin de construire les éléments d'un CPRDFP pertinent, notamment pour situer la place et la finalité du travail aujourd'hui dans une société profondément ébranlée par la crise ;
- une capacité d'adaptation aux évolutions continues des modes de production de biens et de services, des besoins des hommes et des femmes, de l'aménagement des territoires.

Le CESER considère que la formation professionnelle tout au long de la vie professionnelle doit, par une réelle professionnalisation, à la fois :

- constituer un élément déterminant pour assurer l'efficacité de la professionnalisation des salariés et la sécurisation de leur parcours professionnel et contribuer à élever leur niveau de qualification et de compétences.
- renforcer la capacité de développement des entreprises.

Mise en réseau des acteurs et information des publics

Pour le CESER, il est important de mettre en place dans le cadre de la politique de formation tout au long de la vie une politique ambitieuse d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO) en direction de tous les publics intéressés. L'accueil, l'information et l'orientation tout au long de la vie sont indispensables à l'insertion, à la qualification, au retour à l'emploi ou à la reconversion des jeunes et des adultes, même si cette stratégie serait encore plus efficace dans une situation de plein emploi.

Développement de la formation initiale et lutte contre le décrochage

La formation initiale est un enjeu essentiel pour les jeunes franciliens, leur épanouissement personnel et un atout pour le développement économique et social de l'Île de France. L'acquisition d'une qualification favorise une insertion professionnelle durable et contribue à la lutte contre le chômage des jeunes. L'élévation du niveau de formation et de qualification répond à l'évolution de la structure des emplois franciliens.

Pour le CESER, la réduction du nombre de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme ni qualification est une priorité. Pour répondre à la très grande diversité des situations le CESER estime nécessaire de conjuguer plusieurs pistes pour lutter contre le décrochage et d'améliorer la cohérence d'ensemble. Il faut notamment :

- sécuriser les parcours de formation initiale, en portant une attention particulière à l'articulation entre collège et lycée ;
- veiller à la place de la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN), trait d'union entre différents partenaires mobilisés sur l'individualisation des parcours de formation (établissements scolaires, CFA, dispositifs régionaux, missions locales, entreprises) ;
- assurer une meilleure visibilité du dispositif régional d'accès à l'apprentissage qui permet aux jeunes de construire leur parcours en amont du contrat par une remise à niveau, le choix d'un métier et la recherche d'un contrat ;
- améliorer le suivi de l'alternance pour prévenir les ruptures de contrat notamment par un accompagnement renforcé des maîtres d'apprentissage et la valorisation de leur rôle ;
- mettre en place de véritables passerelles entre toutes les voies de formation,
- développer des actions régionales à vocation culturelle, artistique et sportive ;
- renforcer des actions de prévention et d'éducation à la santé à destination des lycéens et apprentis, et plus particulièrement en direction des jeunes filles.

Le CESER insiste aussi sur la nécessité de réduire les inégalités territoriales et de lutter contre toutes les discriminations dans l'accès à la formation et à la qualification, très fortes en Ile de France.

Contrat en alternance

Le CESER a encouragé, depuis longtemps, le développement de l'apprentissage à tous les niveaux et appuyé en ce sens les orientations du Conseil régional. Il a souligné que le développement quantitatif de l'apprentissage devait être accompagné d'un souci de qualité. Le CESER a par ailleurs régulièrement demandé la généralisation des évaluations des politiques engagées.

Le CESER s'interroge aujourd'hui sur les évolutions en cours et s'inquiète des perspectives de financement qui se dessinent dans le budget 2011 pour la formation professionnelle et l'apprentissage : Stabilité du budget consacré à l'apprentissage, en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE).

Le CESER préconise aussi d'instaurer une modulation des subventions régionales à l'apprentissage (fonctionnement aux CFA, entreprises...). Plusieurs critères devraient être pris en compte : taille des entreprises, coût des formations..., afin notamment de soutenir l'apprentissage dans les TPE/PME

Formation des demandeurs d'emploi

Pour le CESER, le système actuel de formation professionnelle des demandeurs d'emploi doit évoluer pour répondre aux enjeux économiques et sociaux et leur permettre d'être les acteurs directs de leur retour à l'emploi. Il est donc urgent de mobiliser tous les moyens disponibles pour :

- adapter au mieux l'offre de formation préalable à l'emploi, par la coordination entre les employeurs, les organismes de formation et le Service public de l'emploi ;
- développer une meilleure information sur les métiers et branches professionnelles de l'économie sociale en Ile de France ;
- soutenir et généraliser les initiatives d'accompagnement des petites entreprises et associations en matière de recrutement notamment au niveau des bassins d'emploi

Sécurisation des parcours professionnels

Le CESER considère que dans le cadre d'un accès et d'un développement plus massif de la qualification des salariés, de leur reconnaissance et de la sécurisation de leurs parcours professionnels, il est nécessaire de mettre en œuvre des réponses :

- simples et lisibles tant pour les jeunes, les salariés, les demandeurs d'emplois que pour les entreprises ;
- permettant une réactivité accrue des acteurs afin de répondre de façon adaptée aux défis structurels et conjoncturels, tant à court terme qu'à moyen terme ;

- fondées sur une gouvernance claire supposant le respect des compétences de chacun (État, Région, « partenaires sociaux »...) et sur une évaluation systématique des politiques et des dispositifs.

Insertion professionnelle des jeunes et deuxième chance

Les écoles de la 2ème chance (8 en Île-de-France sur les 25 implantées en France) ont pour objectif de relancer des jeunes en situation d'échec complet (scolaire, social, professionnel) dans un projet professionnel tout en les accompagnant dans leur formation et leur orientation. Le CESER est d'avis que les E2C constituent un dispositif innovant d'insertion par l'économie, une école qui met au cœur de son fonctionnement la relation avec les entreprises : la recherche d'un emploi immédiat pour les jeunes, la découverte des métiers, une implantation géographique dans une zone d'activité...

Formation professionnelle dans le supérieur

Pour le CESER, le développement de l'apprentissage dans le supérieur contribue à :

- la valorisation de l'ensemble de la voie de formation par apprentissage ;
- l'accès aux formations supérieures, grâce à la rémunération du contrat d'apprentissage, de jeunes qui n'auraient pas les moyens d'y accéder autrement, accélérant le passage à l'autonomie pour tous ;
- la mise en œuvre d'une méthode pédagogique spécifique grâce à l'alternance entreprise/centre de formation.

Le CESER soutient le développement de l'apprentissage dans le supérieur en Île-de-France et souhaite qu'il concoure à la démocratisation de l'accès aux études supérieures en complémentarité avec les autres voies de formation.

Formations sanitaires et sociales

Pour le CESER les formations sanitaires et sociales représentent un vrai défi pour notre région en termes de besoins et d'emplois, notamment dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers de service à la personne, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

La situation impose de former plus de diplômés et de s'attacher à rendre plus attractives les conditions d'exercice de ces professions en Île-de-France. Le CESER recommande ainsi le développement du vivier de recrutement que permettent d'assurer les formations de lycée (Bac pro CSS et Bac ST2S). Il rappelle qu'il est nécessaire de créer dans les lycées, des préparations aux concours sanitaires et sociaux. Il recommande aussi la mise en place des formations ayant trait à l'aide à la personne.

**Le CPRDFP définit une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes. Il doit assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation, en favorisant un accès équilibré des femmes et des hommes à chacune de ces filières. Il comporte des actions d'information et de formation destinées à favoriser l'insertion sociale. Il définit les priorités des signataires relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience. Le CPRDFP vaut schéma prévisionnel de l'apprentissage, schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires. Ce contrat de plan est élaboré par la Région, au sein du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), « sur la base des documents d'orientation présentés par le président du conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région, l'autorité académique et les organisations d'employeurs et de salariés ».*

Avis du CESER IDF, présenté par Nicole Sergent, au nom de la commission Education, Formation, Enseignement et Recherche, présidée par Xavier Fernagu.

Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Jean Tilloy, Service de presse : 01 53 85 66 18 - 06 63 12 85 10 - jean.tilloy@iledefrance.fr

29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris - Fax : 01 53 85 71 20 - Site : www.cesr-iledefrance.fr